NOS SOURDS-MUETS

AU mois d'août de l'année 1896, nous faisions appel à la charité publique en faveur des sourds-muets de la Province de Québec.

Parmi tous les deshérités de la fortune, il n'y en a pas qui soient plus dignes de compassion. Presque toujours, ils appartiennent à des familles pauvres, où l'absence plus ou moins complète de soins médicaux, en temps d'épidémie surtout, permet à la maladie de produire dans ses victimes des effets d'autant plus tristes qu'ils sont permanents.

Et ce qui ajoute encore au malheur de ces pauvres enfants, c'est que ni leurs parents, ni les pasteurs, ni les instituteurs ne peuvent rien faire — de vraiment substantiel — pour eux, dans l'ordre intellectuel, religieux et moral.

La parole et l'ouï, ces deux éléments nécessaires à toute instruction et à toute éducation sérieuse, ils en sont privés ! Comment donc pourraient-ils acquérir, si on les laisse dans un milieu fermé, les connaissances requises pour accomplir leurs devoirs de chrétiens et de citoyens. Malheureux sur la terre, ils courent de plus le risque de ne pouvoir atteindre au bonheur de l'autre vie : puisqu'ils sont abandonnés — presque sans défense — aux vices inhérents à la nature déchue.

Et comme si ce n'était pas assez pour ces enfants d'avoir été réduits à ce misérable état, on les prive des secours de la charité publique et privée !

L'Eglise, sans doute, s'attendrit sur leur sort. Les religieux de l'Institut des clercs de Saint-Viateur en particulier ont fait de grands sacrifices en faveur des sourds-muets ; les religieuses de la Providence se dépensent sans compter et se dévouent avec la plus admirable persévérance en faveur des sourdes-muettes ; le clergé aussi recueille de ces petits infirmes et les place, à ses frais, dans l'une ou l'autre des deux institutions qui ont été fondées au Mile End et sur la rue Saint-Denis à Montréal.

Mais à cela près, les sourds-muets ne sont l'objet d'aucune sympathie efficace, d'aucun secours suffisant.

Le gouvernement, les conseils de comté, les municipalités locales, les commissions scolaires, la charité publique ne font rien ou presque